

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN

Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 6 :

Participation à la téléassistance

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap est un enjeu majeur de notre société ; la téléassistance fait partie des dispositifs qui y contribuent. Elle permet d'alerter en cas de chute ou autre problème survenu au domicile bénéficiaire.

Afin de contribuer à ce service d'intérêt général, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de participer à hauteur de 15 euros aux frais d'installation d'un système de téléassistance, pour les contrats conclus à compter du 01 mars 2025.

Pour en bénéficier, l'administré devra en faire la demande au secrétariat de la mairie. Il devra fournir copie de la facture ou du contrat de l'opérateur ainsi que son RIB.

Les sommes seront prélevées de l'article 65134, Aides.

Après discussion, les membres du Conseil valident cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

